

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, Sylvie AUDUMARES, Laurence GUEIDAN, Lionel LESNIAK, Marie BAGAGLI, François ABRASSART, Matheus VADER.

ABSENTE EXCUSEE : Véronique RIGAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mr Cyril SOULIER est élu secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 09/12/2019, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

I - SMEG

Délibération pour Renforcement et Enfouissement réseaux secs en coordination avec les travaux de structure ENEDIS – GC Télécom – Eclairage public sur l'Hameau de Colombeyrolles
Délibération sollicitant une subvention pour mise en place d'éclairage public devant la Mairie

II - Mairie

Aménagement espace vert et divers équipements

III - DPU :

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit préemption urbain

I – SMEG

a) Demande d'inscription au programme d'investissement renforcement Colombeyrolles

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux cité en objet.
Ce projet s'élève à **53 257.80 € HT** soit **63 909.36 € TTC**

Définition sommaire du projet :

Renforcer et enfouir les réseaux secs sur la Rue des Calanques en coordination avec les travaux de structure ENEDIS.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **53 257.80 € HT** soit **63 909.36 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0.00 €**.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel bilan financier prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **2 482.85 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**b) Demande d'inscription au programme d'investissement Colombeyrolles RD194
Génie civil Telecom**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux cité en objet.
Ce projet s'élève à **7 346.00 € HT** soit **8 815.20 € TTC**

Définition sommaire du projet :

**Renforcement COLOMBEYROLLES - Rue des Calanques
Coordination ENEDIS – GC TELECOM**

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **7 346.00 € HT** soit **8 815.20 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **8 820.00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint.
Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **355.48 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**c) Demande d'inscription au programme d'investissement Colombeyrolles RD194
Eclairage public**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux cité en objet.
Ce projet s'élève à **13 394.20 € HT** soit **16 073.04 € TTC**

Définition sommaire du projet :

**Renforcement COLOMBEYROLLES - Rue des Calanques
Coordination ENEDIS – Eclairage Public**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **13 394.20 € HT** soit **16 073.04 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **16 070.00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint.
Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **367.10 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

II – MAIRIE

Monsieur le Maire propose de procéder à la pose des mâts (4) sur le parvis de la nouvelle Mairie. Il précise que des subventions sont attribuées par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard SMEG pour ce type de projet.

Le montant de l'avant-projet est évalué à environ 6 300.00 € HT soit 7 560.00 € TTC

Vu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1.** Approuve le dossier avant-projet établi par l'entreprise SPIE à Alès pour un montant de travaux de 6 300.00 € HT
- 2.** Sollicite l'obtention d'une subvention auprès du SMEG
- 3.** Charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour les demandes de subvention et signer l'ensemble des pièces se rapportant au projet.

III - DPU :

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit préemption urbain

Parcelle AK 23 – rue du 19 mars 1962

Décision du conseil : Le droit de préemption urbain est classé sans suite.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20